Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
021-242100410-20250328-DM20250327_8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2025
Publication : 28/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 70
Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Jean-François DODET
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur François DESEILLE
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Brigitte POPARD
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Guillaume RUET
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Christophe AVENA
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Marien LOVICHI
Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-François COURGEY
Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Céline RENAUD
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Bruno DAVID
Madame Laurence GERBET
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur David HAEGY
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Catherine VICTOR
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Didier RELOT
Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline RABUT
Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Cyril GAUCHER

Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Contrat de relance et de transition écologique pour le territoire de Dijon métropole - Avenant n°3 - Approbation - Autorisation de signature

Par délibération du 24 mars 2022, le Conseil métropolitain de Dijon métropole a approuvé le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) à conclure avec l'État, avec pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle, numérique et économique du territoire métropolitain.

Ce document contractuel a été signé le 7 avril 2022 par le Président de Dijon métropole et par le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or et a permis aux acteurs du territoire métropolitain de pouvoir bénéficier de subventions de l'Etat, notamment au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans l'une des trois orientations stratégiques suivantes : transition écologique et énergétique ; cohésion et solidarité ; culture, sport et patrimoine.

Il prévoyait, dans son article premier, une évolution, par voie d'avenant, une fois que Dijon métropole aurait adopté son nouveau projet de territoire.

Ce dernier ayant été approuvé par le Conseil métropolitain de Dijon métropole du 23 mars 2023, cette assemblée délibérante a approuvé, lors de sa session du 22 juin 2023, l'avenant n°1 qui enrichissait le contenu du contrat initial en rappelant les trois orientations transversales qui renforcent l'équilibre et la solidité du territoire métropolitain pour l'avenir – la Métropole ancrée dans son territoire, la Métropole des transitions, la Métropole de la proximité – et qui sont déclinées en sept axes, et en listant les projets de Dijon métropole et de ses communes membres susceptibles de bénéficier en 2023 de subventions de l'État, soit au titre de la DSIL, soit à celui de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), soit enfin à celui du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, plus communément appelé Fonds vert.

Par délibération du 28 mars 2024, le Conseil métropolitain de Dijon métropole a approuvé l'avenant n°2 du CRTE qui listait les projets de Dijon métropole et de ses communes membres susceptibles de bénéficier en 2024 des trois cofinancements de l'État ci-dessus mentionnés, mais également de celui du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), soit en complément de financements prévus dans le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027, soit pour soutenir des projets s'inscrivant dans les objectifs du projet métropolitain.

Ce second avenant , signé le 17 mai 2024 a également permis de mettre à jour l'article 4.2 du CRTE initial intitulé « des projets en maturation, qui devraient s'inscrire dans le futur projet métropolitain et qui seront réalisés entre 2023 et 2026 », afin de mettre à jour la liste des projets qui y figuraient.

Il convient désormais d'apporter un avenant n°3 au CRTE afin de lister les projets de Dijon métropole et de ses communes membres susceptibles de bénéficier en 2025 de cofinancements de l'État au titre de la DSIL, de la DETR, et/ou du Fonds vert, mais également du FNADT.

Il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°3 ci-joint.

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avenant n°3 à apporter au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) pour le territoire de Dijon métropole, signé le 7 avril 2022, annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer, avec le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or, représentant l'État, l'avenant n°3 à apporter au CRTE pour le territoire de Dijon métropole, annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à prendre toute décision et à signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 84 ABSTENTION : 0

Contre : 0 Ne se prononce pas : 0

Dont 14 procuration(s)

Signature numérique le 28/03/2025
de Ludmila MONTEIRO
Secrétaire de séance

Signature numérique le 28/03/2025
de François REBSAMEN
Président de Dijon métropole